

OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE CONCILIATION

Paris (France), 2 juin 2020 – A la suite de ses communiqués des 26 mai et 1^{er} juin 2020, [Technicolor](https://www.technicolor.com) (Euronext Paris : TCH ; OTCQX : TCLRY) (la « **Société** ») annonce avoir obtenu l'ouverture d'une procédure de conciliation afin d'encadrer ses discussions avec ses créanciers et les investisseurs potentiels.

Le Président du Tribunal de Commerce de Paris a ouvert le 2 juin 2020 une procédure de conciliation à l'égard de la société Technicolor SA, pour une durée maximum de 2 mois, et a désigné la SELARL FHB, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux et de Maître Gaël Couturier, en qualité de conciliateur.

La Société considère que la procédure de conciliation permettra d'encadrer au mieux les discussions avec les créanciers du Groupe et les investisseurs potentiels.

La Société veillera à tenir le marché informé de l'issue des négociations.

###

A propos de Technicolor : www.technicolor.com

Les actions Technicolor sont enregistrées sur NYSE Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

Relations Investisseurs

Christophe le Mignan: +33 1 88 24 32 83

Christophe.lemignan@technicolor.com